



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MOSELLE



Recueil des Actes Administratifs

Numéro 223 – 15/10/2025

Préfecture de la Moselle

Recueil des Actes Administratifs

Arrêtés reçus entre

le 15/10/2025 et le 15/10/2025

Le présent recueil a fait l'objet d'une publication le 15/10/2025.

Il peut être consulté dans les locaux de la préfecture ou des sous-préfectures de Forbach – Boulay-Moselle, Sarrebourg – Château -Salins, Sarreguemines et Thionville.
Ce recueil est également consultable sur le site de la Préfecture :
<http://www.moselle.pref.gouv.fr>



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
de l'emploi, du travail
et des solidarités**

**Arrêté n° 2025-86
du 14 OCT. 2025**

**portant composition de la formation plénière du conseil médical compétente à
l'égard des agents du conseil régional de la région grand-est en poste
dans le département de la Moselle**

Le préfet de la Moselle
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** la loi n° 83-634 du 3 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, article 113 relatif au transfert du secrétariat de la commission de réforme compétente à l'égard des agents des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle ;
- Vu** le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu** le décret n° 2022-350 du 11 mars 2022 relatifs aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret du 28 avril 2025 nommant M. Pascal Bolot préfet de Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2024-25 du 5 juillet 2024 portant désignation des membres de la formation restreinte du conseil médical compétente à l'égard des agents des collectivités affiliées et non affiliées au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2024-27 du 18 juillet 2024 portant composition de la formation plénière du conseil médical à l'égard des agents des collectivités et établissements affiliés au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2025-39 du 22 mai 2025 portant composition de la formation plénière du conseil médical compétent à l'égard des agents du conseil régional de la région grand-est ;
- Vu** l'arrêté préfectoral DCL n° 2025-A-97 du 9 septembre 2025 portant délégation de signature de M. Philippe Deschamps, assurant l'intérim des fonctions de secrétaire général de la préfecture de la Moselle ;

Vu l'avis n° 389194 rendu par le Conseil d'État dans sa séance du 23 octobre 2014 ;

Vu le message électronique du centre de gestion de la fonction publique territoriale du 30 septembre 2025 ;

Sur proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

ARRÊTE

Article 1^{er} : La formation plénière du conseil médical compétente à l'égard des agents du conseil régional de la région grand-est est présidée par Docteur Christian Wax, médecin agréé.

Article 2 : Elle est ainsi composée :

1) Médecins :

Titulaires : - Docteur Michel Marx
- Docteur Michel Wieczorek

Suppléants : - Docteur Karine Baland-Peltre
- Docteur Magalie Houvain Cipriani
- Docteur Camel Kriout
- Docteur Véronique Adnet-Markovitch
- Docteur Cédric Sudrow
- Docteur Michel Thiry
- Docteur Jean-Baptiste Ballot-Gaconnet

2) Représentants du Conseil Régional :

Titulaires : - M. Rémy Sadocco
- Mme Véronique Schmit

Suppléants : - M. Roland Balcerzack
- Mme Catherine Baillot
- Mme Marie-Rose Sartor
- Mme Joëlle Wey

3) Représentants du personnel :

. Catégorie A :

Titulaires : - M. Pascal Koehler
- M. Jean-Luc Detché

Suppléants : - Mme Dominique Wersinger
- M. Christophe Muller
- Mme Sandrine Chevigny
- Mme Stéphanie Delalande

. Catégorie B :

Titulaires : - Mme Christine Dulauroy
- M. Fethi Cheikh

Suppléants : - M. Sylvain Weil
- M. Arnaud Grandguillaume
- M. Philippe Mougdon
- Mme Emilie Crozet

. Catégorie C :

Titulaires : - M. Christian Warter
- M. Jean Ruze

Suppléants : - M. Christian Losson
- Mme Dominique Louis
- M. Eric Chighine

Article 3 : Le siège et le secrétariat de la formation plénière du conseil médical compétente à l'égard des agents du conseil régional sont fixés au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle - 16 rue de l'hôtel de ville à Montigny-lès-Metz.

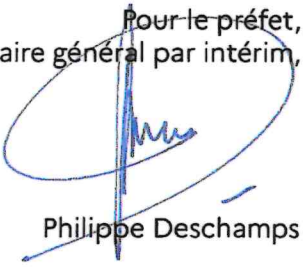
Article 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le 15 octobre 2025.

Article 5 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n° 2025-39 susvisé.

Article 6 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle.

Metz, le 04 OCT. 2025

Pour le préfet,
Le secrétaire général par intérim,


Philippe Deschamps

ISSN 0768-7672

Responsable de la publication :
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS

Préfecture de la Moselle - B.P. 71014 - METZ Cedex 1
Tél. 03 87 34 87 34

Contact : pref-imprimerie@moselle.gouv.fr

Atelier d'Imprimerie de la Préfecture de la Moselle